



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

27/4/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ASPONA demande une Zone de Protection Forte marine frontalière au large du Vallon Saint-Louis

*La nouvelle Stratégie Nationale des Aires Protégées prévoit le **développement dès 2022 du réseau des aires protégées** pour atteindre au moins 30% de couverture de notre territoire national et de nos espaces maritimes, et pour placer 10% de ces aires sous protection forte. Pour atteindre cet objectif, le Comité départemental des aires protégées des Alpes-Maritimes a été installé en février dernier et les associations environnementales ont été invitées à faire des suggestions.*

L'ASPONA vient de transmettre ses propositions d'extension et de création de nouvelles aires protégées, en référence aux trois zones Natura 2000 qui concernent déjà les communes de Menton, Roquebrune-Cap Martin et Beausoleil (<http://aspona.org/ProtectionLittoral.htm> et <http://aspona.org/pdf/Aires%20protegees.pdf>) :

- 1) Création d'une zone de protection forte (ZPF) au débouché du Vallon Saint-Louis et s'étendant en mer jusqu'aux isobathes 20-30 m entre le port de Garavan et la frontière italienne.** Les règles de la ZPF (limitation de vitesse, interdiction de mouillage, interdiction de la pêche récréative en plongée) visent à préserver l'herbier de posidonies d'une qualité exceptionnelle, la biodiversité marine liée à la connexion terre-mer et aux résurgences d'eau douce en mer
- 2) Inclusion des Granges Saint-Paul et de la Falaise de la Giraude** dans la zone Natura 2000 « Vallée du Careï – Collines de Castillon » jusqu'au vallon Saint-Louis
- 3) Extension de la zone Natura 2000 « Cap Martin » jusqu'à la frontière monégasque**, en incluant la baie de Saint-Roman
- 4) Renforcement du continuum** de protection littorale **des Corniches de la Riviera** et création d'une protection nouvelle pour la **Forêt de Grima**

A noter que cette Stratégie contribue aux engagements gouvernementaux sur la protection de la biodiversité, la lutte contre les espèces envahissantes, la limitation de l'artificialisation et l'adaptation au changement climatique.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA ou sur Twitter

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex